

COMMUNE DE SAINT-AUBIN-LE-CAUF

Canton d'Envermeu - Département de la Seine-Maritime

=====

COMPTE-RENDU

DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 17 SEPTEMBRE 2019

Etaient présents : MM. et Mmes BOUDET, FREMIOT, BERNIER, DACHEUX, DEBOEUF,
LECOMTE LEHMANN, BARA, BENOIST, ROUTIER, DELABOST,
CALDERIN-GIL

Etaient absents : MM. et Mmes GLATIGNY, CLARYS (pouv à Mme BOUDET),
HEURTAUX-LEGRAND (pouv à Mme BERNIER)

Madame le Maire demande au Conseil municipal la possibilité d'intégrer 1 point à l'ordre du jour :

- Remboursement transport scolaire

Accord du Conseil municipal

I) COMPTE-RENDU DE LA REUNION PRECEDENTE

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la réunion du 28 juin 2019.

II) SDE76

19-75 SDE 76 Révision statutaire 2020

Madame le Maire présente les nouveaux statuts du Syndicat Départemental d'Energie de la Seine-Maritime – SDE 76 votés le 21 juin 2019 qui lui permettent :

- de sécuriser ses compétences actuelles,
- de prendre de nouvelles missions pour accompagner la transition énergétique sur ses territoires,
- de pouvoir accueillir d'autres collectivités comme les EPCI.

Madame le Maire indique que ces nouveaux statuts prévoient le maintien des missions et compétences actuelles en électricité, gaz, éclairage public et télécommunications électroniques, ainsi que le maintien du mode de gouvernance existant avec notamment ses 14 Commissions Locales de l'Énergie (CLÉ) inchangées.

Les nouveaux statuts prévoient des compétences optionnelles pour améliorer ses missions historiques, mais également d'engager de nouvelles actions pour relever les défis d'aujourd'hui sur :

- la transition énergétique,
- l'équipement énergétique de son territoire,
- la participation aux Plans Climat Air Énergie (PCAET),
- le conseil en énergie et les travaux d'efficacité énergétique,

- la production d'énergie d'origine renouvelable,
- les réseaux publics de chaleur et de froid, le bois énergie,
- la mobilité à faible émission de carbone (hydrogène, GNV, électrique),
- la gestion simple et intelligente de l'énergie : réseaux communicants, stockage d'énergie.

Les modalités d'adhésion des EPCI sont également prévues.

Puis elle donne lecture du projet de statuts et de règlement intérieur annexés à la présente délibération, ainsi que de la note descriptive.

Il est proposé d'adopter les statuts 2020 et le règlement intérieur 2020 du SDE 76.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- ADOPTE les statuts 2020 et le règlement intérieur 2020 du SDE 76 ci-annexés

III)

SEINE- MARITIME ATTRACTIVITE

19-76 Renouveau adhésion à Seine-Maritime Attractivité

Madame le Maire rappelle au conseil municipal l'adhésion à Seine-Maritime Attractivité lors de sa réunion du 15 décembre 2017 et de son renouvellement à sa réunion du 11 juillet 2018.

Elle rappelle que Seine-Maritime Attractivité a pour objet la réalisation d'études, la conduite d'actions de développement local, de soutien et de promotion des territoires.

Elle est chargée de la mise en œuvre de la politique touristique du Département et de l'élaboration de produits touristiques.

La communauté de communes Falaises du Talou étant adhérente, l'adhésion de ses communes-membres est gratuite. Toutefois, si des travaux étaient effectués avec l'aide de Seine-Maritime Attractivité, une somme de 1% de ceux-ci, plafonnée à 2500€ serait facturée à la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Autorise Madame le Maire à effectuer les démarches nécessaires au renouvellement de l'adhésion de la commune de Saint-Aubin-le-Cauf à Seine-Maritime Attractivité.

19-77 Ludisport – Participation financière des familles

Le Maire expose au Conseil municipal

L'activité Ludisport fait partie des activités périscolaires proposées aux enfants de l'école communale.

Une participation financière de 10 € pour l'année scolaire 2019-2020 est réclamée aux familles inscrivant leurs enfants aux activités périscolaires.

Le Maire propose que la participation de 10 € par an réclamée aux familles par la Communauté de Communes Falaises du Talou pour l'activité Ludisport soit prise en charge par les familles.

Le Conseil municipal

- Approuve la proposition du Maire.
- Décide que la participation financière réclamée aux familles pour l'année 2019-2020 concernant l'activité Ludisport sera prise en charge par elles-mêmes.
- Donne tout pouvoir au Maire pour la mise en œuvre de cette décision

19-78 Achats divers

Madame le Maire expose au conseil municipal qu'il est nécessaire de faire les investissements suivants :

- Un four
- Un réfrigérateur
- Une barrière pour le château d'eau
- Une barrière et un enrochement pour le parking de l'étang
- Des projecteurs pour le stade
- Des supports pour vélos
- Des panneaux de signalisation
- Une clôture pour l'aire de jeux à l'école
- Un ordinateur pour l'école

La dépense maximale est estimée à 15 000€ HT.

Le conseil municipal

- Décide de répondre favorablement à la demande,
- Autorise le Maire à faire l'acquisition de ces matériels pour le montant exprimé ci-dessus,
- Donne tout pouvoir au Maire pour le règlement des dépenses qui s'y rapportent.

VI)**TRANSPORT SCOLAIRE****19-79 Léo LEMASLE- Remboursement transport scolaire**

Madame le Maire expose au conseil municipal

Léo LEMASLE, né le 10 mai 2004, fréquente le lycée Emulation dieppoise depuis la rentrée. Ses parents ont payé la participation « famille » de 125€ pour le transport scolaire. Or, l'élève est encore à l'âge de la scolarité obligatoire et l'établissement est public.

Madame le Maire propose d'assimiler ce cas au transport des collégiens et de rembourser la somme de 125€ aux parents.

Approbation du Conseil municipal.

VII)**TRAVAUX DE VOIRIE****19-80 Travaux de voirie – Rue Marie Simon**

Madame le Maire expose au conseil municipal

La rue Marie Simon a été élargie après l'achat d'une bande de terrain de 6 mètres.

Dès à présent, il est nécessaire de faire les travaux de voirie sur cette rue. Il s'agit de restructurer et de renforcer la chaussée sur une distance de 68 mètres.

Le montant des travaux s'élèvent à 12 480,00€ HT soit 14 976,00€ TTC.

Le conseil municipal

- Reconnaît la nécessité de réaliser les travaux de voirie rue Marie Simon,
- Approuve le devis de l'entreprise MALLET pour un montant de 12 480,00€ HT soit 14 976,00€ TTC,
- Autorise Madame le Maire à solliciter le Département pour l'octroi d'une subvention au titre de l'aide à la voirie communale.
- Indique que les sommes nécessaires à cette dépense sont inscrites au budget 2019 au chapitre 21.
- Donne tout pouvoir au Maire pour faire réaliser ces travaux.

VIII)**SALLE POLYVALENTE****19-81 Utilisation de la salle polyvalente par le SNAHBC**

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'une association nicolaisienne, le SNAHBC, a sollicité la commune pour utiliser la salle polyvalente de Saint-Aubin-le-Cauf de façon pérenne.

Madame le Maire porte à la connaissance du conseil municipal la possibilité d'établir une convention avec le SNAHBC.

Le conseil municipal

- Autorise le SNAHBC à utiliser la salle polyvalente de Saint-Aubin-le-Cauf d'octobre 2019 à juillet 2020,
- Approuve à cet effet la convention tel que le projet en est annexé à la présente délibération,
- Autorise le Maire à signer la convention,
- Donne tout pouvoir au Maire pour l'exécution des termes de cette convention.

IX)

QUESTIONS DIVERSES

Pas de question.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 36.